



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} mai 2007
Français
Original : anglais

Comité de l'information

Vingt-neuvième session

30 avril-11 mai 2007

Examen et adoption du rapport du Comité
à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

Projet de rapport

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	2
II. Questions d'organisation	6-12	4
A. Ouverture de la session.	6	4
B. Élection du Bureau	7	4
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	8-10	5
D. Observateurs	11-12	5



I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/182, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par la résolution 33/115 C, qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information » et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la première section de sa résolution 34/182, elle a prié le Comité :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale. »

Elle a prié le Comité et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. Dans sa résolution 35/201, l'Assemblée générale s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans la résolution 34/182 et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe de roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. L'Assemblée générale a, de sa trente-sixième session à sa cinquante-neuvième session, pris acte du rapport du Comité et adopté ses résolutions par consensus. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Comité et adopté les résolutions 60/109 A et B par consensus.

4. Au fil des années, le nombre des membres du Comité a augmenté. À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de porter de 108 à 110 le nombre de membres du Comité et elle a nommé la République dominicaine et la Thaïlande membres du Comité.

5. Le Comité est composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Grèce
Algérie	Guatemala
Allemagne	Guinée
Angola	Guyana
Arabie saoudite	Hongrie
Argentine	Îles Salomon
Arménie	Inde
Autriche	Indonésie
Azerbaïdjan	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Irlande
Bélarus	Islande
Belgique	Israël
Belize	Italie
Bénin	Jamahiriya arabe libyenne
Brésil	Jamaïque
Bulgarie	Japon
Burkina Faso	Jordanie
Burundi	Kazakhstan
Cap-Vert	Kenya
Chili	Liban
Chine	Libéria
Chypre	Luxembourg
Colombie	Madagascar
Congo	Malte
Costa Rica	Maroc
Côte d'Ivoire	Mexique
Croatie	Moldova
Cuba	Monaco
Danemark	Mongolie
Égypte	Mozambique
El Salvador	Népal
Équateur	Niger
Espagne	Nigéria
États-Unis d'Amérique	Pakistan
Éthiopie	Pays-Bas
Fédération de Russie	Pérou
Finlande	Philippines
France	Pologne
Gabon	Portugal
Géorgie	Qatar
Ghana	République arabe syrienne

République de Corée	Soudan
République démocratique du Congo	Sri Lanka
République dominicaine	Suisse
République populaire démocratique de Corée	Suriname
République tchèque	Thaïlande
République-Unie de Tanzanie	Togo
Roumanie	Trinité-et-Tobago
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Tunisie
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Turquie
Sénégal	Ukraine
Singapour	Uruguay
Slovaquie	Venezuela (République bolivarienne du)
Somalie	Viet Nam
	Yémen
	Zimbabwe

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

6. La séance d'organisation de la vingt-neuvième session du Comité de l'information s'est tenue le 30 avril 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président sortant du Comité, l'Ambassadeur Mihnea Ioan Motoc (Roumanie).

B. Élection du Bureau

7. Conformément au principe de la rotation géographique, le Comité a élu un nouveau bureau pour un mandat de deux ans. Ayant été désigné par le représentant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, Rudolf Christen (Suisse) a été élu Président par acclamation. Ayant été désignés par les représentants du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des États d'Europe orientale, respectivement, Estevão Umba Alberto (Angola), Marcelo Suárez Salvia (Argentine) et Marc Emillian Morar (Roumanie) ont été élus Vice-Présidents par acclamation. Ayant été désigné par le Groupe des États d'Asie, Hossein Maleki (République islamique d'Iran) a été élu Rapporteur, également par acclamation. Le Bureau du Comité de l'information pour la période 2007-2008 se compose donc comme suit :

Président :

Rudolf Christen (Suisse)

Vice-Présidents :

Estevão Umba Alberto (Angola)

Marcelo Suárez Salvia (Argentine)

Marc Emillian Morar (Roumanie)

Rapporteur :

Hossein Maleki (République islamique d'Iran)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

8. Le Comité a, à sa séance d'organisation, adopté son ordre du jour et son programme de travail (A/AC.198/2007/1) ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Admission de nouveaux membres.
6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
7. Débat général.
8. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
9. Groupe de travail à composition non limitée.
10. Examen et adoption du rapport du Comité à la soixantième-deuxième session de l'Assemblée générale.

9. Le Comité a tenu son débat général du 30 avril au 2 mai 2007. Dans l'après-midi du 30 avril, le Département, conduit par son Secrétaire général adjoint, a tenu un dialogue interactif avec les États Membres.

10. Pour l'examen du point 8, le Comité est saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

- a) Le réseau des centres d'information des Nations Unies : activités et orientations stratégiques (A/AC.198/2007/2 et Corr.1);
- b) Le site Web de l'ONU : évolution et progrès récents en ce qui concerne la parité entre les langues officielles, l'accessibilité et la gestion des contenus (A/AC.198/2007/3);
- c) Activités du Département de l'information (A/AC.198/2007/4 et Corr.1).

D. Observateurs

11. L'État Membre suivant a participé à la session en qualité d'observateur : Comores. Le Saint-Siège y a également participé en qualité d'observateur.

12. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) était également représentée à la session en qualité d'observateur.